



COMPOST & FUMIER BOVIN

AMENDEMENT ORGANIQUE
NF U 44-051
N° de lot : 1-2019

COMPOST VERT ISSU DU COM-
POSTAGE DES VEGETAUX
AVEC INCORPORATION DE FUMIER
BOVIN (30%)

Le compost est un amendement organique idéal pour améliorer la riches de vos sols. C'est un excellent reconstituant, source de matière organique. Les teneurs en azote (N) et phosphore (P) sont plus importante par rapport à un compost végétal. Plus riche également en Calcium (CaO) et Magnésium (MgO), sa texture est plus grasse. Des apports faibles et réguliers sont préférables à des apports massifs et peu fréquents.



LES AVANTAGES :

- Riche en matières organiques, il contribue à l'entretien de vos sols : Facilite de travail du sol, réduit l'arrosage.
- Libération progressive des nutriments nécessaires à la croissance des plantes : Meilleure reprise et croissance des plantes.
- Stimule l'activité microbiologique du sol.



LA COMPOSITION :

Eléments	Teneurs sur produit brut %
Matière sèche*	61,7 %
Matière organique*	20,8 %
pH	7,8
Azote total (N)	1,32 %
Azote organique non uréique (N org)	0,6 %
Phosphore (P2O5)	1,18 %
Potassium (K2O)	1,25 %
Calcium (CaO)	6,9 %
Magnésium (MgO)	0,54 %
Rapport Carbone / Azote	8

* Produit sujet à évolution par procédé biologique naturel

Conditionnement : Vrac

Maille de crible : 0 - 30 mm

Densité : 700 Kg / m²

Produit utilisable en Production Biologique - Suivant Règlement Européen n°889 / 2008



Recommandation d'emploi : ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.



AGRI SERVICES ENVIRONNEMENT

185 Rue des Dîmes - Lieu-dit "Le Bellaton"
01500 AMBRONAY

Téléphone : 04.74.34.00.26

Mail : contact@sarlase.fr



Extrait du guide de l'ADEME « *Guide pratique : Le compostage et le paillage* »
<https://www.ademe.fr/compostage-paillage>

Si vous utilisez le compost comme support de culture, **préparez d'abord un terreau en le mélangeant avec de la terre**. Il faut absolument éviter de semer ou de planter directement dans le compost : si certaines plantes comme les tomates ou les potirons peuvent s'en accommoder, la majorité ne le supporte pas.

Au bon moment, au bon endroit

Au potager

- ▶ À l'automne ou en fin d'hiver, en surface, avec un léger griffage pour l'incorporer à la terre.
- ▶ Au printemps, entre les rangs de légumes, avant de pailler par-dessus (voir page 18).
- ▶ Toute l'année, dans les trous de plantation en le recouvrant de fines couches de terre, afin que les graines ne soient pas en contact direct, mais que les racines, en se développant, trouvent des nutriments du compost.

Le compost peut être utilisé également en paillage de deux centimètres d'épaisseur à étendre entre les rangs des légumes dont on consomme les fruits (tomates, concombres, poivrons...).

QUELLES QUANTITÉS AU POTAGER ?

• 3 à 5 kg/m²/an pour les plantes à forts besoins : artichauts, céleris, poireaux, maïs, cucurbitacées (concombre, cornichon, courge, courgette, melon...), solanacées (aubergine, poivron, pomme de terre, tomate...)...

• 1 à 3 kg/m²/an pour les plantes aux besoins moyens : asperges, betteraves, carottes, épinards, haricots, laitues, persil, petits pois...

Les apports de compost sont inutiles pour les plantes à faibles besoins : ail, échalotes, oignons, choux, mâche, cresson, endives, fèves, navets, radis, ainsi que pour les plantes aromatiques.

Pour les arbres fruitiers

- ▶ À l'installation, mélangez directement 20% de compost dans le trou de plantation (une part de compost pour quatre parts de terreau).
- ▶ En entretien, répartissez chaque année sous l'envergure des feuilles une couche d'environ un centimètre d'épaisseur de compost : 3 à 5 kg/m² pour les arbres et 2 à 3 kg/m² pour les arbustes. Vous pouvez recouvrir le tout de paille.

Pour votre pelouse

- ▶ À l'installation, incorporez 8 à 10 kg/m² de compost sur les dix premiers centimètres de terre avant de semer.
- ▶ En entretien, à chaque début de printemps, dispersez 1 à 2 kg/m² de compost, finement tamisé afin qu'il se répartisse bien entre les brins d'herbe.

Pour vos massifs floraux

- ▶ À l'installation d'un parterre, incorporez au cours du bêchage 5 à 8 kg/m² de compost sur les quinze premiers centimètres. Vous pouvez aussi mettre votre compost dans les trous de plantations, en le mélangeant avec la terre. Procédez de la même manière si vous semez vos plantes, qu'elles soient vivaces ou annuelles. Vous effectuerez plus tard un paillage de deux centimètres maximum, afin de limiter la levée des mauvaises herbes et maintenir l'humidité du sol.
- ▶ Pour l'entretien de vos végétaux, vous pouvez amender à deux périodes. À l'automne, en étendant une couche de deux centimètres environ de compost bien mûr au pied des plants, ce qui protégera également les souches des grands froids. Au printemps (en mars-avril pour les vivaces, en juin pour les annuelles), en incorporant 3 à 5 kg/m² de compost avec un léger griffage en surface pour le mélanger à la terre.

Ailleurs dans votre jardin

Sous les haies arbustives (par exemple)

- ▶ À l'installation, incorporez 8 à 10 kg/m² de compost sur quinze centimètres de profondeur.
- ▶ En entretien, un amendement tous les deux ans suffit : répartissez 2 à 3 kg/m² de compost entre la végétation et binez légèrement.

En jardinière ou en pot

À l'installation, adoptez le bon mélange : un tiers de compost, un tiers de terre et un tiers de sable. Si vous réutilisez des jardinières de l'année précédente, ajoutez 20% maximum de compost à la quantité de l'ancienne terre.